

## Questionnaire de la consultation en ligne à l'intention des acteurs du secteur culturel

Meta Informations	
15-12-2010	
null	
491664359121734910	
N	
SECTION 1: QUELQUES RENSEIGNEMENTS VOUS CONCERNANT	
1.1 Veuillez indiquer vos nom et prénom. SACD -Société des auteurs et compositeurs dramatiques- 9 rue Ballu-75009 Paris n° registre : 29 364 77 38 93-19	
1.2 Veuillez indiquer votre adresse électronique. audrey.boisseau@sacd.fr	
1.3 Dans quel pays êtes-vous établi?	FR France
1.4 Aviez-vous déjà entendu parler du programme Culture 2007-2013 de l'Union européenne?	Oui
1.5 Votre organisation ou vous-même avez-vous bénéficié d'une aide au titre du programme Culture 2007-2013?	Non
1.6 Votre organisation ou vous-même participez-vous déjà à des activités de coopération transnationale dans le domaine culturel?	Oui
1.7 Dans quel secteur culturel votre organisation ou vous-même travaillez-vous?	Pluridisciplinaire
Si vous avez coché «Pluridisciplinaire», veuillez indiquer les formes d'expression artistique concernées (maximum 3).	Arts de la scène: danse Arts de la scène: théâtre Arts de la scène: autre
1.8 En quelle qualité participez-vous à cette consultation?	En tant qu'organisation
1.10a Quelle est la taille du service culturel de votre organisation?	De 51 à 250 salariés
1.10b Quelle est la catégorie de votre organisation?	Autre

Veuillez préciser Société de gestion collective des droits des auteurs du spectacle vivant (théâtre, danse, cirque, arts de la rue) et de l'audiovisuel (cinéma et TV)	
1.10c Répondez-vous pour le compte d'une organisation représentative du secteur culturel?	Oui
1.10d Votre organisation représente-t-elle des particuliers ou des organisations?	Particuliers
1.10e Combien de membres votre organisation représente-t-elle?	Plus de 1000 membres directs

## SECTION 2: OBJECTIFS DU NOUVEAU PROGRAMME CULTURE

2.1 Estimez-vous nécessaire l'existence d'un programme européen spécifique en matière de culture?	Oui
2.2 Dans quelle mesure le nouveau programme devrait-il poursuivre les objectifs suivants?  <i>Défense et promotion de la diversité culturelle et linguistique</i>	Dans une importante mesure
2.3 Dans quelle mesure le nouveau programme devrait-il poursuivre l'objectif suivant?  <i>Promotion de la circulation transnationale des œuvres et des produits culturels</i>	Dans une importante mesure
2.4 Dans quelle mesure le nouveau programme devrait-il poursuivre l'objectif suivant?  <i>Élargir l'accès au patrimoine et aux œuvres culturelles de l'Union européenne</i>	Dans une importante mesure
2.5 Dans quelle mesure le nouveau programme devrait-il poursuivre l'objectif suivant?  <i>Œuvrer au développement professionnel et au renforcement des capacités des artistes et des opérateurs culturels dans un contexte international</i>	Dans une importante mesure
2.6a Dans quelle mesure le nouveau programme devrait-il poursuivre	Dans une importante mesure

l'objectif suivant?  <i>Promouvoir la coopération culturelle avec des opérateurs de pays tiers</i>	
2.6b La coopération avec les pays tiers devrait-elle être restreinte à certains pays seulement, ou une approche plus vaste serait-elle préférable?	Approche plus vaste
2.7 Dans quelle mesure le nouveau programme devrait-il poursuivre l'objectif suivant?  <i>Promotion du développement urbain et régional grâce à la culture</i>	Pas du tout
2.8 Dans quelle mesure le nouveau programme devrait-il poursuivre l'objectif suivant?  <i>Élargir l'accès et la participation aux activités culturelles pour les groupes défavorisés</i>	Dans une faible mesure
2.9 Souhaitez-vous faire part de vos observations sur les objectifs du futur programme Culture? Les objectifs prioritaires du programme doivent être axés autour de la circulation des œuvres et des auteurs/artistes européens et de l'accès aux créations, favorisant ainsi la promotion de la diversité culturelle et linguistique en Europe. Le développement d'un volet international du programme Culture (coopération culturelle notamment, échanges, création de réseaux) pourrait être envisagé sur le modèle du programme MEDIA MUNDUS. Il serait impératif de prévoir à cet effet une enveloppe budgétaire supplémentaire, le financement de cette action ne pouvant être imputé au budget du programme CULTURE, très limité. En outre, la coopération culturelle doit faire l'objet d'une meilleure coordination avec les programmes de soutien au développement et d'actions extérieures de l'UE (type instrument de voisinage par ex). Le budget du programme CULTURE étant extrêmement limité, la promotion du développement urbain et régional grâce à la culture doit être envisagée grâce à d'autres financements (fonds structurels notamment). Il en est de même pour l'accès et la participation aux activités culturelles pour les groupes défavorisés. Cela permettra d'assurer une prise en compte de la Culture dans d'autres programmes et politiques de l'UE conformément à l'art. 167.4 TFUE.	
<b>SECTION 3: ACTIVITÉS PRÉVUES PAR LE NOUVEAU PROGRAMME CULTURE</b>	
3.1a Dans quelle mesure est-il important que le nouveau programme soutienne les activités suivantes?  <i>Développement des compétences professionnelles des artistes ou d'autres professionnels de la culture dans un contexte international</i>	Dans une importante mesure
3.1b Souhaitez-vous préciser votre réponse? Dans un volet du programme Culture dédié à l'international et doté d'une enveloppe budgétaire spécifique.	
3.2a Dans quelle mesure est-il important que le nouveau programme	Dans une importante mesure

soutienne les activités suivantes?

*Réseaux internationaux d'échanges  
d'expériences et de pratiques  
(apprentissage et guidance entre pairs)*

3.2b Souhaitez-vous préciser votre réponse?

Dans un volet du programme Culture dédié à l'international et doté d'une enveloppe budgétaire spécifique.

3.3a Dans quelle mesure est-il important que le nouveau programme soutienne les activités suivantes?

Dans une mesure modérée

Partenariats pluridisciplinaires entre institutions artistiques et entreprises destinés à améliorer les compétences entrepreneuriales des artistes ou des professionnels de la culture travaillant dans un contexte international

3.3b Souhaitez-vous préciser votre réponse?

Dans un volet du programme Culture dédié à l'international et doté d'une enveloppe budgétaire spécifique.

3.4a Dans quelle mesure est-il important que le nouveau programme soutienne les activités suivantes?

Dans une importante mesure

*Création de nouvelles œuvres et productions par des opérateurs de plusieurs pays travaillant ensemble*

3.4b Souhaitez-vous préciser votre réponse?

L'accueil et les résidences croisées d'auteurs, d'artistes et de troupes par exemple sont à encourager.

3.5a Dans quelle mesure est-il important que le nouveau programme soutienne les activités suivantes?

Dans une importante mesure

*Développement d'un espace propice à l'expérimentation, à l'innovation et à la prise de risque dans le secteur culturel*

3.5b Souhaitez-vous préciser votre réponse?

Des moyens devraient être accordés pour permettre l'expérimentation, la naissance de projets c'est-à-dire accompagner les premières étapes de la création de projets, même binationaux et destinés à se poursuivre au niveau européen. En outre, les formes innovantes à la fois des créations (par ex., plurilinguisme des textes et des représentations théâtrales) et des modes d'accès aux œuvres sont à encourager. Il serait souhaitable de consulter les professionnels sur la mise en œuvre de ce soutien afin d'envisager un dispositif répondant au mieux à leurs besoins et de procéder à une phase de test (évaluation puis adaptation si nécessaire).

3.6a Dans quelle mesure est-il important que le nouveau programme soutienne les activités suivantes?

Dans une mesure modérée

*Développement de contenu culturel*

*numérique innovant, numérisation de contenus et création de plateformes numériques pour la distribution et l'exposition des œuvres*

3.6b Souhaitez-vous préciser votre réponse?

L'accès aux œuvres des créateurs européens doit être une priorité de la Commission européenne. L'outil Internet a, cependant, dans le domaine du spectacle vivant, un rôle limité en ce qui concerne l'accès aux œuvres.

3.7a Dans quelle mesure est-il important que le nouveau programme soutienne les activités suivantes?

Dans une importante mesure

*Activités culturelles favorisant la sensibilisation au patrimoine européen commun*

3.7b Souhaitez-vous préciser votre réponse?

Les actions de sensibilisation du jeune public notamment aux œuvres classiques du répertoire européen sont indispensables. Cependant, ces actions devraient également viser la création contemporaine majeure des différents Etats membres. Cela est indispensable pour construire une véritable identité culturelle européenne.

3.8a Dans quelle mesure est-il important que le nouveau programme soutienne les activités suivantes?

Dans une mesure modérée

*Mesures d'incitation pour les artistes se produisant en dehors de leur pays*

3.8b Souhaitez-vous préciser votre réponse?

Le soutien aux jeunes artistes ainsi qu'aux répertoires peu connus pourrait être envisagé.

3.9a Dans quelle mesure est-il important que le nouveau programme soutienne les activités suivantes?

Dans une importante mesure

*Échanges transnationaux d'objets d'art et d'autres œuvres*

3.9b Souhaitez-vous préciser votre réponse?

La circulation des œuvres en Europe est à encourager. Des actions telles que l'organisation de festivals croisés visant à permettre au public d'un pays d'accéder aux œuvres (spectacle vivant, danse) des créateurs de leur/s pays partenaires doivent être soutenues.

3.10a Dans quelle mesure est-il important que le nouveau programme soutienne les activités suivantes?

Dans une mesure modérée

*Financement d'entreprises ou d'organisations culturelles et créatives qui favorisent le développement des artistes et de leurs œuvres dans plusieurs pays européens, en vue tout particulièrement de promouvoir la diversité culturelle*

3.10b Souhaitez-vous préciser votre réponse?

<p>3.11a Dans quelle mesure est-il important que le nouveau programme soutienne les activités suivantes?</p> <p><i>Soutien permettant aux artistes et aux opérateurs culturels de franchir les obstacles à la mobilité transnationale (obstacles juridiques et administratifs, par exemple)</i></p>	<p>Dans une importante mesure</p>
<p>3.11b Souhaitez-vous préciser votre réponse?  Cette action doit être prioritaire, les difficultés liées aux différences de législation en matière fiscale ou sociale ainsi que les problèmes de visas des artistes étant souvent les premiers obstacles à la mobilité.</p>	
<p>3.12a Dans quelle mesure est-il important que le nouveau programme soutienne les activités suivantes?</p> <p><i>Traduction d'œuvres de fiction dans plusieurs langues</i></p>	<p>Dans une importante mesure</p>
<p>3.12b Souhaitez-vous préciser votre réponse?  Toutes les actions visant à soutenir la circulation des œuvres dans différents pays européens donc dans différentes langues sont absolument essentielles : traduction de textes, sur-titrage de pièces de théâtre, etc.</p>	
<p>3.13a Dans quelle mesure les aides à la traduction littéraire devraient-elle également couvrir d'autres frais, tels que l'achat des droits, les coûts de publication, la traduction des résumés et d'autres activités promotionnelles?</p>	<p>Dans une importante mesure</p>
<p>3.13b Souhaitez-vous préciser votre réponse?  Le soutien à la traduction ne devrait pas seulement bénéficier aux maisons de traduction. Il devrait être étendu et permettre par exemple des aides plus réduites visant la traduction de textes en vue de lecture dans des festivals. Ce moyen constitue en effet une manière vivante d'assurer la promotion et l'accès aux œuvres à l'étranger.</p>	
<p>3.14a Dans quelle mesure est-il important que le nouveau programme soutienne les activités suivantes?</p> <p><i>Festivals ayant une dimension et une visibilité européennes importantes, présentant des œuvres et des artistes de portée européenne</i></p>	<p>Dans une importante mesure</p>
<p>3.14b Souhaitez-vous préciser votre réponse?  Les actions permettant de promouvoir la diversité de la culture européenne auprès du public sont essentielles.</p>	
<p>3.15a L'Union européenne soutient déjà des prix européens dans les domaines de l'architecture contemporaine, du patrimoine culturel, de la littérature et de la musique contemporaine. Dans quelle</p>	<p>Dans une importante mesure</p>

mesure est-il important que le nouveau programme soutienne les activités suivantes?

*Nouveaux prix européens dans le domaine de la culture*

3.15b Dans quel(s) secteur(s) culturel(s) faudrait-il introduire de nouveaux prix européens? Dans le domaine du spectacle vivant par exemple.

3.15c Souhaitez-vous préciser votre réponse?

Les prix remis devraient permettre d'assurer la circulation de l'œuvre en Europe (traduction des textes, sur-titrage, tournées européennes) à l'image du prix Lux pour le cinéma européen remis par le Parlement européen.

3.16a Dans quelle mesure est-il important que le nouveau programme soutienne les éléments suivants?

Dans une mesure modérée

*Initiatives médiatiques assurant une visibilité aux thèmes et projets culturels européens*

3.16b Souhaitez-vous préciser votre réponse?

Le soutien aux festivals européens ainsi que la remise de prix paraît plus pertinent car ces actions devraient permettre, en plus d'assurer une visibilité aux œuvres européennes, la circulation de ces dernières. Les initiatives médiatiques dans le cadre du programme Culture devront être adaptées au public visé.

3.17 Souhaitez-vous faire des observations sur les activités prévues par le futur programme Culture?

Le programme Culture doit viser de manière prioritaire les activités suivantes : -mobilité des créateurs (soutien notamment pour les questions d'ordre administrative et financière) ; -échanges et création de projets transnationaux (résidences croisées par exemple); -circulation et accès aux œuvres (traduction, sous-titrage, festivals, sensibilisation du public, nouvelles formes d'accès aux œuvres et de promotion via les nouveaux médias). De manière générale, le programme Culture devrait, au lieu de se concentrer sur des projets européens de grande envergure, déjà solides et associant plusieurs opérateurs de différents Etats membres, assurer un accompagnement des projets européens dans leurs premières phases de développement, phases au cours desquelles le soutien du programme Culture pourrait jouer un rôle crucial en permettant le développement du projet au niveau européen. De même, des mécanismes de soutien plus limités à des petites structures seraient nécessaires.

#### **SECTION 4: TYPES DE SOUTIEN PRÉVUS PAR LE NOUVEAU PROGRAMME CULTURE**

4.1 Le programme Culture soutient actuellement les partenariats de coopération entre opérateurs culturels (à hauteur de 50 %).

Je ne sais pas

Ce taux de 50 % est-il le taux le plus indiqué pour un cofinancement européen de projets de coopération?

4.2 Les subventions de fonctionnement octroyées par l'Union européenne couvrent actuellement 80 % des coûts de fonctionnement de certaines organisations à l'échelon européen (ambassadeurs culturels, réseaux de représentation, plateformes de dialogue structuré).

Je ne sais pas

Ce taux de 80 % est-il le taux le plus indiqué pour un cofinancement d'organisations à l'échelon européen?

4.3 Les subventions de fonctionnement octroyées par l'UE à des organisations sont dégressives, c'est-à-dire que leur montant est réduit d'année en année. Je ne sais pas

Dans quelle mesure la dégressivité constitue-t-elle un problème pour les opérateurs culturels?

4.4 Quels problèmes votre organisation rencontre-t-elle du fait de la dégressivité?

4.5 Pourriez-vous suggérer d'autres moyens spécifiques de simplifier les procédures de candidature et la gestion du nouveau programme?

4.6 Comment la diffusion des résultats des activités financées au titre du nouveau programme pourrait-elle être soutenue?

4.7 Souhaitez-vous faire part de toute autre observation sur les types de soutien prévus par le nouveau programme Culture?

De manière générale, le programme Culture devrait, au lieu de se concentrer sur des projets européens de grande envergure, déjà solides et associant plusieurs opérateurs de différents Etats membres, assurer un accompagnement des projets européens dans leurs premières phases de développement, phases au cours desquelles le soutien du programme Culture pourrait jouer un rôle crucial en permettant le développement du projet au niveau européen. De même, des mécanismes de soutien plus limités à des petites structures seraient nécessaires.